AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE POUR LA CONSTRUCTION DE L'EXTENSION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY (93)

ACTE D'ENGAGEMENT

Numéro d'identification :	

Pouvoir Adjudicateur	Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) 67 avenue de Fontainebleau - 94270 LE KREMLIN-BICETRE
Objet du marché	Assistance à maitrise d'ouvrage technique, administrative et financière pour la construction de l'extension du tribunal judiciaire de Bobigny (93)
	Date de notification du marché : Montant HT : Montant TTC :
Passation du marché	Marché public de prestations intellectuelles passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1 à L2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique
Mois m0	Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de **novembre 2026**. Ce mois est appelé mois zéro : « mois m0 ».

Représentant du pouvoir adjudicateur :
Le Directeur Général de l'APIJ, 67 avenue de Fontainebleau, 94270, KREMLIN-BICETRE

Ordonnateur :
Le Directeur Général de l'APIJ

Comptable assignataire des paiements :
L'Agent Comptable de l'APIJ

1 Contractant

Je soussigné (nous soussignés),

Titulaire unique / Mandataire du groupement solidaire / mandataire solidaire du groupement conjoint :

M

agissant au nom et pour le compte de la société

domiciliée à

et immatriculée à l'INSEE sous le numéro SIRET

et au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'inscription

Code APE

Adresse de l'établissement

2ème cotraitant du groupement solidaire / groupement conjoint :

M

agissant au nom et pour le compte de la société

domiciliée à

et immatriculée à l'INSEE sous le numéro SIRET

et au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'inscription

Code APE

Adresse de l'établissement

3ème cotraitant du groupement solidaire / groupement conjoint :

M

agissant au nom et pour le compte de la société

domiciliée à

et immatriculée à l'INSEE sous le numéro SIRET

et au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'inscription

Code APE

Adresse de l'établissement

4ème cotraitant du groupement solidaire / groupement conjoint :

M

agissant au nom et pour le compte de la société

domiciliée à

et immatriculée à l'INSEE sous le numéro SIRET

et au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'inscription

Code APE

Adresse de l'établissement ……

5ème cotraitant du groupement solidaire / groupement conjoint :

M ……

agissant au nom et pour le compte de la société ……

domiciliée à ……

et immatriculée à l'INSEE sous le numéro SIRET ……

et au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'inscription ……

Code APE ……

Adresse de l'établissement ……

Contractants suivants : *à compléter éventuellement comme pour les contractants précédents*

dûment mandaté(s) à cet effet,

Après avoir produit les informations, déclarations et pièces prévus par le Code de la commande publique,

Atteste (attestons) sur l'honneur, que toutes les prestations du marché seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-1 et R. 3243-3 du Code du travail,

M'engage (nous engageons) sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le présent marché, à exécuter les prestations du marché aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

Le présent engagement ainsi présenté ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m' (nous) est notifiée dans un délai de 240 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée au règlement de consultation.

2 Prix

2.1 Montant du marché

L'offre de prix rémunère l'ensemble des missions définies au CCTP.

Elle est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m0 fixé en page 2 du présent acte d'engagement.

Les prestations incluses dans les missions telles que décrites dans le CCTP sont rémunérées par un prix global forfaitaire dont la répartition par cotraitant figure à la DPGF.

La rémunération de l'ensemble des missions s'élève à :

Montant hors TVA	
TVA (20%)	
Total TTC	

Montant TTC en toutes lettres
:……
……

2.2 Variation des prix

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 9.3 du CCAP.

3 Sous-traitance envisagée à la passation du marché

Les annexes « déclaration de sous-traitance » n°….. à n°….. élaborées conformément au modèle joint en annexe 1, indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance, le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter au nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant des prestations que le titulaire envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est récapitulé dans le tableau ci-après.

Désignation et montant des prestations sous-traitées :

NATURE DE LA PRESTATION SOUS-TRAITEE	MONTANT DE LA PRESTATION SOUS-TRAITEE HORS TVA	NOM DU SOUS-TRAITANT
TOTAL		

Le montant maximal de la sous-traitance que je pourrais céder ou présenter en nantissement est ainsi, TVA incluse, de (en toutes lettres) :
……
……

4 Nantissement ou cession de créance

Conformément à l'article R.2191-55 du Code de la commande publique, la notification de cession ou nantissement relative au présent marché sera faite auprès du comptable assignataire désigné au présent acte d'engagement.

Le montant maximal de la créance que je pourrai céder ou présenter en nantissement est ainsi, TVA incluse, de (en toutes lettres) :

En cas de groupement :

Le montant maximal de la créance que le titulaire pourrait céder ou présenter en nantissement est ainsi, TVA incluse, de (en toutes lettres) :

5 Durée du marché

La durée prévisionnelle totale du marché est de 72 mois à compter de sa date de notification.

Le marché s'achèvera à la date de signature de la décision du maître de l'ouvrage relative à la levée des réserves des travaux faisant l'objet de la réception partielle de la phase P3 de l'opération (formulaire EXE9 du ministère de l'Economie et des Finances, Direction des Affaires Juridiques).

Les délais d'exécution des prestations sont fixés à l'article 7 du CCAP.

6 Règlement des comptes

6.1 Paiements

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 10 du CCAP.

Coordonnées bancaires du titulaire ou du groupement **en cas de compte unique** (obligatoire en cas de groupement solidaire)

Si compte unique

COLLER LE RIB

Si paiement sur comptes multiples

Premier contractant : mandataire

COLLER LE RIB

Deuxième contractant :

COLLER LE RIB

En cas de groupement conjoint, le RIB de tous les membres du groupement doit être annexé au présent document.

Modification des coordonnées bancaires

En cas de modification des coordonnées bancaires en cours d'exécution du marché, le titulaire doit impérativement, dans les plus brefs délais, notifier ce changement par courrier à l'attention de l'agence comptable de l'APIJ et fournir le RIB correspondant.

6.2 Avance

Conformément à l'article R2191-3 du Code de la commande publique, une avance de 5% (et 10% pour les TPE/PME) du montant du marché, toutes taxes comprises, est accordée au titulaire du marché lorsque le montant initial du marché est supérieur à 50 000 €HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois.

Dans la mesure où ces conditions sont réunies, le titulaire doit indiquer s'il refuse ou non de percevoir l'avance :

- ☐ Le titulaire refuse de percevoir l'avance
- ☐ Le titulaire ne refuse pas de percevoir l'avance

Le candidat doit indiquer s'il est une micro, une petite ou une moyenne entreprise (entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros), au sens de l'article R.2151-13 du Code de la commande publique :

- ☐ Oui
- ☐ Non

Fait en un seul original à , le

Signature du titulaire ou, cas de groupement, de la totalité des membres du groupement, sauf si les cotraitants ont donné mandat au mandataire pour signer en leurs noms et pour leurs comptes

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le pouvoir adjudicateur

Au Kremlin-Bicêtre, le

Date d'effet du marché (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

Reçue notification du marché, le

- reçue en main propre (joindre le bordereau de remise de l'AE)

- reçue par voie postale ou par voie dématérialisée (joindre l'accusé de réception)